

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 18 octobre 2017 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Maire  
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif  
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif  
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif  
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif  
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif  
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif  
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif  
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif  
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif  
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif  
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances  
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville  
M. Alain Marcoux, Directeur général  
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels  
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE17 1787**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 18 octobre 2017, en y retirant l'article 20.005.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE17 1788**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 4 octobre 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE17 1789**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron s.e.n.c. pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion du chemin de la Côte-Saint-Luc (projet de l'entente 83-89 (volet 10 km) - Fiche 49), pour une somme maximale de 422 000,04 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1170025006

---

**CE17 1790**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, seuls soumissionnaires conformes pour chacun des articles, les contrats pour la fourniture de 6 tondeuses de type industriel, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune elle, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16240 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
	Article 1	
Les Produits Turf Care Canada Ltée	4 tondeuses automotrice Toro GM4010	395 514 \$
	Article 2	
Kubota Montréal	2 tondeuses automotrice Kubota F3990	126 266,55 \$

- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1174922017

---

**CE17 1791**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de se prévaloir de l'option de renouvellement du contrat accordé à JRG Déneigement Excavation inc. (CE16 1571) pour la location de machinerie, incluant l'opérateur, pour des travaux d'excavation, de disposition des matériaux et de déneigement, pour une somme maximale de 209 155,56 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer les documents à cet effet pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1175380002

---

**CE17 1792**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 373 346,82 \$, taxes incluses, pour la location de chaudières pour le chauffage temporaire, dans le cadre du projet de conversion du chauffage (vapeur à eau chaude), du Centre sportif Pierre-Charbonneau et de l'aréna Maurice-Richard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Combustion Expert Énergie inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 349 064,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16388 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1173482003

---

**CE17 1793**

Vu la résolution CA17 08 0617 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 3 octobre 2017;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un contrat à Axor Expert-Conseils inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour la préparation des plans, devis et la surveillance des travaux de reconstruction des infrastructures souterraines (aqueduc et égouts) et de surface (chaussées, trottoirs et bordures) sur une partie de la rue Marcel, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour une somme maximale de 248 720,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-028;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1173152005

---

**CE17 1794**

Vu la résolution CA17 27 0304 du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve en date du 5 septembre 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver la convention intervenue entre la Ville de Montréal et La compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) permettant la construction d'un passage à niveau sur l'emprise ferroviaire entre les avenues Souigny et Dubuisson, dans l'axe de la rue Taillon;
- 2- d'approuver l'addenda 1 à la convention de La compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) concernant l'installation de la clôture sur l'emprise du CN, dans le cadre des travaux de construction d'un passage piétonnier et cyclable, entre les avenues Souigny et Dubuisson, dans l'axe de la rue Taillon.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1176223013

---

**CE17 1795**

Vu la résolution CA17 08 0659 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 3 octobre 2017;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non objection en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2), en vue du branchement au réseau municipal de la Ville de Montréal d'un réseau privé de conduites d'égout pluvial, dans le cadre du projet du Garage Côte-Vertu, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1171569001

---

**CE17 1796**

Vu la résolution CA17 090250 du conseil d'arrondissement d'Ahuentsic-Cartierville en date du 2 octobre 2017;

Il est

RÉSOLU :

de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal*, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'un soutien financier totalisant 19 085 \$, pour les années 2017 et 2018, provenant de la Table de concertation jeunesse de Bordeaux-Cartierville (TCJBC) dans le cadre du programme « Je lis, tu lis ».

Adopté à l'unanimité.

30.002 1171082010

---

**CE17 1797**

Vu la résolution CA17 29 0296 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro en date du 2 octobre 2017;

Il est

RÉSOLU :

de modifier le budget de la Ville, pour l'année 2017, en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal*, afin de tenir compte de la réception d'une subvention provenant du Ministère du Patrimoine canadien et des Langues officielles, au montant de 8 000 \$ liée aux événements organisés lors de la fête du Canada 2017 à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1176805013

---

**CE17 1798**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser un budget additionnel de revenus de 113 000 \$ représentant une partie des revenus supplémentaires générés par les activités de commercialisation à venir à Espace pour la vie (boutiques et restauration);
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de dépenses de 113 000 \$ à même le budget additionnel de revenus vers le budget d'opérations 2017 pour l'achat de marchandises aux fins de revente de la Division commercialisation du service d'Espace pour la vie afin d'assurer l'exploitation des restaurants jusqu'à la fin de l'année en cours;
- 3 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1177530003

---

**CE17 1799**

Le conseiller Pierre Desrochers déclare son intérêt et quitte la séance afin de s'abstenir de participer aux délibérations et de voter.

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

en lien avec les activités de Sanimax sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, d'autoriser toutes les procédures judiciaires requises, y compris, le cas échéant, le recours à l'injonction devant la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal pour faire assurer le respect de toute disposition légale applicable.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1172923002

---

**CE17 1800**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue du Collège entre la rue Sainte-Croix et la rue Filiatrault, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1174396011

---

**CE17 1801**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 3<sup>e</sup> Avenue entre les rues Sainte-Catherine Est et René-Lévesque, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1164386007

---

**CE17 1802**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue De Montigny entre le boulevard De La Rousselière et la 50<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1173496004

---

**CE17 1803**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport trimestriel sur les mainlevées, couvrant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 septembre 2017, le tout conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

Adopté à l'unanimité.

60.001 1173496006

---

**Levée de la séance à 9 h 16**

70.001

Les résolutions CE17 1787 à CE17 1803 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Pierre Desrochers  
Président du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville